

# LES MIGRATIONS INTERNATIONALES

## Observation, analyse et perspectives

*Colloque international de Budapest  
(Hongrie, 20-24 septembre 2004)*



*Numéro 12*

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE  
AIDELF**

# Migrations internationales vers les pays du Golfe : ce que la guerre de 1991 a changé

---

**Ali KOUAOUCI**

Université de Montréal, Canada

Selon les statistiques de l'ONU (DESA, 2002), vers 2000, environ 10 millions d'immigrés, sur un total mondial de 175 millions, vivaient dans l'un des six pays du Golfe. Ceux-ci sont réunis au sein du Conseil de coopération du Golfe (CCG) : l'Arabie Saoudite, le Koweït, le Qatar, Oman, Bahreïn et les Émirats arabes unis. Malgré l'importance des flux, les études sur la région sont assez rares, en raison d'un manque de tradition statistique. Les particularités de cette région sont nombreuses et nous allons décrire les plus pertinentes d'entre elles.

Cette région est devenue une destination importante pour les migrants au cours des années 1970, qui ont vu le renchérissement du prix des hydrocarbures, principales ressources des pays du CCG. En termes d'effectifs, les immigrés arabes et asiatiques étaient les plus nombreux, mais on trouvait aussi des Européens, des Africains et des Américains. En 1991, l'invasion par l'Irak du Koweït, un pays du CCG, et sa libération ont clairement divisé les pays de la région, et même les pays d'origine des immigrés, entre, d'un côté, ceux qui avaient soutenu l'Irak et, de l'autre, ceux qui s'y étaient opposés. À la fin de la guerre, les conséquences pour les immigrés furent désastreuses (voir plus loin).

## 1. Description du système migratoire dans les pays du Golfe

Le cadre conceptuel auquel nous allons nous référer pourrait être désigné sous le terme d'analyse systémique des migrations, car il a la particularité de prendre en considération les migrations à la fois à leur origine et à leur destination. En 1970 fut proposée l'étude de la migration rural – urbain (en Afrique) avec l'usage de la théorie générale des systèmes (Mabogunje, 1970) et le comité de l'UIESP sur les migrations étendit la notion de système migratoire aux migrations internationales en 1992 : un système migratoire devint un ensemble formé par un ou plusieurs pays d'origine relié(s) à un ou plusieurs pays de destination.

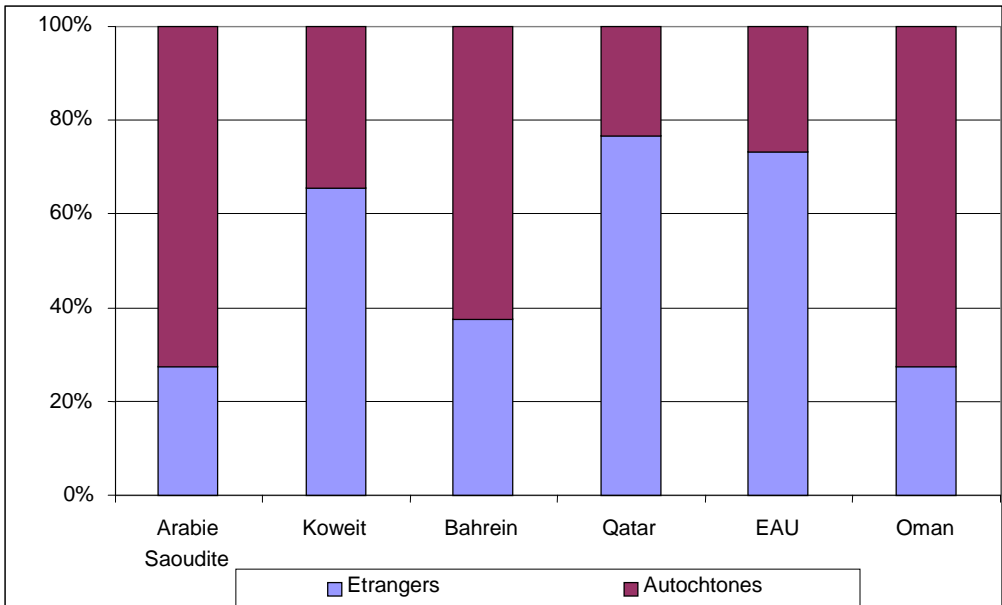
Dans un système, les pays récepteurs ont des relations politiques, économiques, militaires et stratégiques particulières et ont des niveaux de développement comparables. Les flux de migrants sont à examiner parmi d'autres flux comme les transferts, en fonction des politiques et des conditions structurelles dans les pays d'origine et dans ceux de destination. On trouve chez Massey (Massey *et al.*, 1993) une systématisation de la théorie des réseaux en même temps qu'une tentative d'intégration des théories dites du « capital social », du « marché dualiste » et celle des systèmes.

- a) Les pays d'un système ne sont pas nécessairement géographiquement proches puisque les flux reflètent plutôt des relations politiques et économiques. C'est ainsi que les migrants à destination du CCG viennent non seulement de pays arabes proches comme la Jordanie ou la Palestine, mais également de pays aussi lointains que la Corée, le Sri Lanka ou les Philippines ;
- b) avec le changement des conditions économiques et politiques, les systèmes évoluent. Des pays peuvent sortir ou rejoindre un système en réponse à un changement social, à des fluctuations économiques ou à des troubles politiques. L'exemple des effets de la guerre du Golfe, qui a réduit le poids des Égyptiens en Irak et l'a augmenté dans les pays du CCG du fait du ralliement de l'Égypte au Koweït, est particulièrement frappant ;

- c) les systèmes peuvent être multipolaires, c'est-à-dire qu'un ensemble de pays d'accueil dispersés peut recevoir des migrants d'un ensemble de nations d'origine pouvant se superposer ;
- d) la migration est plutôt conduite par les conditions de la demande de travail plutôt que par l'offre. C'est ainsi que l'approche par le marché du travail dualiste est basée sur la demande. En d'autres termes, la migration n'est pas causée par des facteurs de répulsion dans les pays d'origine (bas salaires ou chômage élevé), mais par des facteurs d'attraction dans les sociétés d'accueil (un besoin chronique et inévitable de travailleurs étrangers) ;
- e) les salaires correspondent aux hiérarchies de prestige et de statut que les gens perçoivent et attendent. Ainsi, au Moyen-Orient, malgré la baisse des salaires, la migration asiatique augmente. Les bas salaires peuvent baisser : les contrôles sociaux et institutionnels qui empêchent les salaires d'augmenter ne les empêchent pas de baisser ;
- f) les gouvernements ont une capacité très réduite à influencer les niveaux des migrations, puisque ceux-ci résultent de conditions inhérentes à la demande. Cependant, ils peuvent en changer l'origine.

Il convient de distinguer le concept de système migratoire de la théorie du système monde. Selon cette dernière, les flux migratoires des travailleurs partent de pays qui ont un surplus de main-d'œuvre et un déficit en capital et aboutissent dans des pays qui ont un surplus de capital et un déficit de main-d'œuvre.

FIGURE 1 : POPULATION DES PAYS DU GOLFE SELON L'ORIGINE VERS 1996



L'Arabie Saoudite est le principal pays du Golfe. Sa population autochtone représente 80% du total de ses habitants. Elle accueille à elle seule 53% des étrangers de la région. Cependant, en 1996, elle accueillait proportionnellement moins d'immigrés (28%) que le Qatar et les Émirats arabes unis (76%) ou le Koweït (65%). Oman et Bahreïn en comptaient respectivement 27% et 37% (figure 1).

L'une des caractéristiques fondamentales de cette région est sa faiblesse démographique : la quasi-inactivité, pour des raisons culturelles, de la moitié – féminine – de la population et la faiblesse des effectifs globaux des populations ont fait que la majeure partie de la main-d'œuvre est étrangère. De plus, au Moyen-Orient, la taille de la population et l'importance des ressources pétrolières semblent inversement proportionnelles : la population des États du Conseil de coopération du Golfe représente 7% de la population et 40% du PNB total des pays arabes.

Une institution typique des pays du Golfe permet de comprendre le succès relatif des agences asiatiques dans les pays pétroliers : la *kafala*, qui favorise le développement et la perpétuation des contrats temporaires (Beauge, 1986). Pour s'installer et travailler dans l'un des pays du Golfe, l'étranger doit avoir un *kafil*, qui se porte garant de sa présence et joue le rôle d'intermédiaire avec la société d'accueil. N'importe quel citoyen de ces pays peut jouer le rôle de *kafil*. Cette institution trouve ses racines dans le droit coutumier des bédouins d'Arabie centrale.

Le *kafil* permet d'offrir la protection d'un groupe, d'un clan ou d'une tribu à l'étranger – généralement de passage – dès lors qu'un membre du groupe consent à jouer ce rôle. Cela permet de maintenir l'immigrant dans sa qualité d'étranger et l'empêche de pouvoir acquérir une terre, des immeubles ou des moyens de production en son nom propre.

Cette institution empêcherait le libre jeu de la concurrence entre les différentes fractions du capital et encore plus sur le marché de la force de travail. Pourtant, il est facile d'argumenter en faveur de l'idée inverse : la *kafala* est simplement l'une des contraintes du marché et elle n'empêche pas nécessairement le jeu du marché. C'est ainsi que dans des sociétés démocratiques comme le Canada, ce système de parrainage s'apparente à la *kafala*, quoiqu'il agisse dans une bien moindre mesure : on exige souvent l'existence d'un « répondant » ou d'une « référence » pour l'ouverture d'un compte en banque, de même que la présentation d'un passeport. Le statut des étrangers dans les pays du Golfe a longtemps été influencé par le fait que, durant la colonisation britannique, un Indien pouvait travailler dans la région du Golfe sans difficultés puisqu'il était citoyen britannique sur un territoire contrôlé par la Grande-Bretagne. Les communautés asiatiques se regroupaient en colonies assez autonomes par rapport aux autorités locales, leurs rapports avec la population locale étant médiatisés par les autorités britanniques. Ces communautés ont depuis longtemps disposé de leurs propres institutions, autonomes par rapport à la société d'accueil.

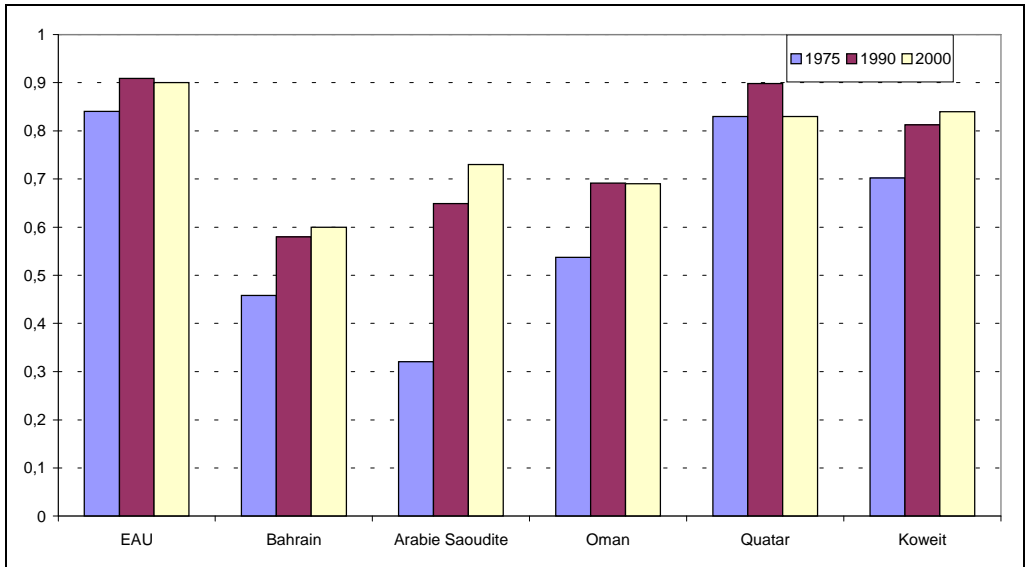
En Arabie Saoudite, jusqu'au premier choc pétrolier de 1973, c'est la « concession » qui permettait aux sociétés pétrolières étrangères de recruter leurs travailleurs elles-mêmes et de leur payer des salaires supérieurs à ceux des travailleurs nationaux. Une exception : les Yéménites, qui étaient dispensés de *kafil* en Arabie Saoudite et pouvaient s'établir et travailler, changer d'employeur et posséder des commerces en toute liberté – du moins, avant la guerre du Golfe.

De même, au Koweït, une série d'exceptions permettait à certains commerçants étrangers de recruter directement des quotas de 300 à 500 travailleurs étrangers.

Il existe des grands *kafils* qui peuvent former des lobbies ou des circuits nationaux, et des petits *kafils* occasionnels travaillant dans le cadre de relations en face à face. Les premiers peuvent être des gestionnaires d'agences de placement. Très souvent, l'entrepreneur disposant lui-même d'un *kafil* devient par la suite *kafil* de ses propres ouvriers, qui sont placés dans des « camps de travail », directement sous la responsabilité de l'entreprise.

Le *kafil* peut intervenir à différents niveaux : accès au marché, approvisionnement, facilités bancaires, etc. La compétition entre les compagnies est vive pour sélectionner un *kafil* puissant, les plus puissants étant bien sûr les membres de la famille royale. Le secteur privé peut donc jouer un rôle important dans le devenir de la migration puisque les *kafils* ne sont pas tenus de suivre la politique de l'État, qui peut avoir une politique « arabe », les *kafils* étant plus motivés par les bénéfices immédiats. L'étranger qui désirerait changer de *kafil* doit quitter le pays et y rentrer de nouveau.

FIGURE 2 : PROPORTION DES TRAVAILLEURS MIGRANTS DANS LES PAYS DU GOLFE



Entre 1975 et 1990, le poids de la force de travail étrangère a doublé en Arabie Saoudite, passant de 32% à 65%. La dépendance des pays du Golfe envers les travailleurs étrangers est sans commune mesure à celle des autres pays d'immigration : au Qatar et dans les Émirats arabes unis, 90% de la main-d'œuvre est étrangère (figure 2) !

La guerre du Golfe a opposé l'Irak à une coalition internationale conduite par les États-Unis et dont ont fait partie certains États du Golfe. Lors de ce conflit, les pays arabes (de même que certains pays asiatiques) furent divisés, puisque certains soutinrent l'Irak, alors que d'autres priront le parti du Koweït et de l'alliance. À l'issue du conflit, on assista à l'expulsion massive des travailleurs immigrés dont les pays d'origine avaient appuyé l'Irak. Les Yéménites, notamment, furent expulsés d'Arabie Saoudite, qui leur accordait auparavant des privilèges particuliers ; parallèlement, les Palestiniens furent expulsés du Koweït. À l'inverse, l'Égypte, qui avait pris parti contre l'Irak, a vu la part de ses ressortissants diminuer considérablement en Irak, mais augmenter en Arabie Saoudite.

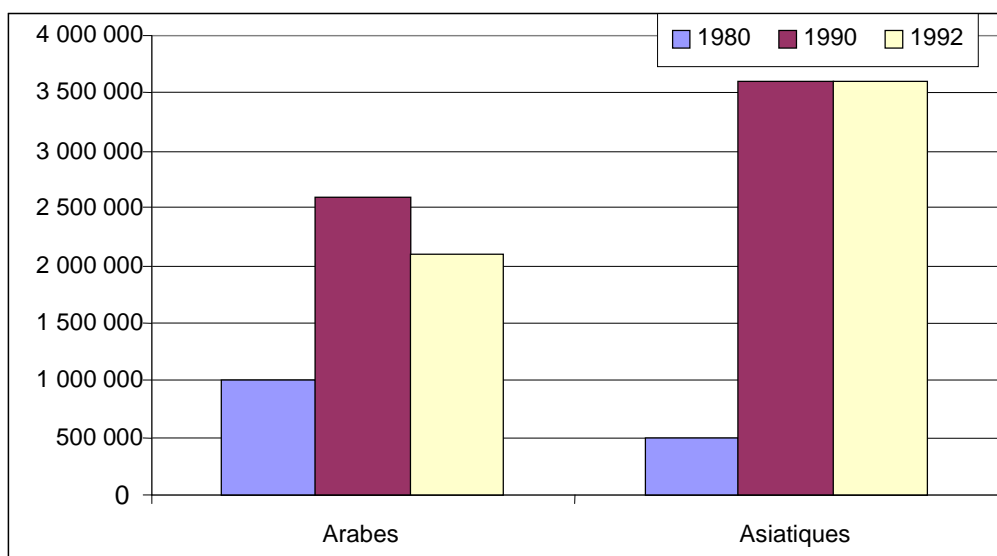
Environ 700 000 Égyptiens durent quitter non seulement l'Irak, mais aussi la Jordanie et le Koweït pour retourner dans leur pays (Fergany, 2001). Malgré l'aspect spectaculaire du phénomène d'expulsion et le fait que les pays du Golfe aient semblé vouloir monnayer des emplois pour les immigrés contre une alliance stratégique de leur pays d'origine, on peut se demander si les réseaux migratoires en action avant la guerre n'ont effectivement pas survécu au conflit et si les liens tissés n'ont pas permis à une partie des immigrés de retourner dans les pays d'accueil. C'est ainsi que, mis à part le Qatar et les Émirats arabes unis, qui comptaient 90% de travailleurs étrangers à la veille de la guerre et qui ont vu diminuer légèrement cette proportion en 2000, la dépendance des autres pays s'est maintenue ou a augmenté entre 1990 et 2000.

## 2. Examen du phénomène d'« asiatisation » de la main-d'œuvre

La notion d'« asiatisation » désigne l'importance croissante des flux migratoires en provenance d'Asie, par opposition aux flux d'origine arabe. Comment ce phénomène déclenché avant la guerre de 1991 a-t-il évolué ?

Vers 1990, la région du golfe Persique attirait environ 90% des flux migratoires d'origine asiatique (figure 3). Ces flux ont alors dépassé ceux d'origine arabe et, selon de nombreux auteurs, cette substitution des migrants asiatiques aux migrants arabes est devenu un sujet crucial. Du fait de la globalisation des marchés mondiaux du travail et du capital, les frontières des nations, et même les limites des régions, ont perdu de leur importance. C'est ainsi que tout un ensemble de travaux d'experts arabes des migrations sont devenus obsolètes car ils insistent encore sur la nécessité de promouvoir l'unité arabe, la « force de travail arabe » et la « solidarité arabe » face à l'« asiatisation » de la main-d'œuvre dans les pays du Golfe, alors que l'évolution des échanges mondiaux semble peu obéir aux logiques nationalistes ou culturelles.

FIGURE 3 : ÉVOLUTION DES POPULATIONS ARABES ET ASIATIQUES DANS LES PAYS DU GOLFE DE 1980 À 1992



Dès 1975, l'élément asiatique devint une composante démographique significative dans les pays du Golfe. Le boom pétrolier à cette époque a permis de lancer des chantiers de construction démesurés par rapport à la taille et à la qualification de la main-d'œuvre locale.

Vers 1980, 3 à 4 millions d'Asiatiques travaillaient au Moyen-Orient, ce qui signifie un décuplement des effectifs en dix ans.

Entre 1975 et 1990, donc avant la guerre du Golfe, l'évolution du marché du travail dans les pays de l'Arabie les a rendus de plus en plus dépendants de la main-d'œuvre étrangère. C'est ainsi qu'en 1990, la main-d'œuvre locale n'atteignait 50% de la force de travail totale dans aucun des pays du Golfe. Dans le cas du Qatar, du Koweït et des Émirats, les étrangers constituent environ 90% de la force de travail, ce qui fait du système du golfe Persique un cas d'espèce dans la migration contemporaine et jette un doute sur la possibilité de ces États de se passer dans le futur de la migration internationale ou, tout du moins, du maintien sur place des immigrés.

Vers 1990, parmi les pays comptant plus de 100 000 ressortissants dans les pays du Golfe, cinq étaient arabes (Égypte, Jordanie/Palestine, Soudan, Liban et Syrie) et les cinq autres étaient asiatiques (Inde, Pakistan, Bangladesh, Sri Lanka et Philippines). Mais en termes de poids, les immigrés asiatiques étaient déjà plus nombreux.

L'« arabisation » de la main-d'œuvre pose problème en ce sens que les travailleurs arabes ont tendance à s'installer et à faire venir leur famille. De plus, ils sont plus revendicatifs. Ainsi, pour tenter d'éviter leur fixation, les autorités locales donnent leur préférence aux contrats de travail temporaires.

Dans le cas du Koweït, un processus connu sous le nom de « koweïtisation » de la force de travail était en œuvre dès avant la guerre de 1991. Cette politique avait une priorité majeure. Au moment de l'invasion du pays, 60% des deux millions de personnes vivant au Koweït et 83% de la main-d'œuvre étaient étrangères. Dans des secteurs comme la construction ou les manufactures, pratiquement tous les travailleurs étaient étrangers. Pourtant, le Koweït a essayé de maintenir un équilibre entre les aspects politiques et les aspects économiques de sa politique migratoire, mais la faiblesse démographique du pays entraîne une certaine angoisse. Le débat Arabe/non-Arabe ou musulman/non-musulman est latent. Certains veulent un « Koweït koweïtien » ou un « Koweït arabe » ou un « Koweït musulman ». Cet état d'esprit est conforme à la politique des pays du Golfe, qui veulent éviter toute migration permanente. Le Koweït, par exemple, l'explique dans sa politique migratoire comme suit :

*« Les non-Koweïtiens n'ont pas de droit politique, social ou économique au Koweït, et ils doivent quitter le Koweït à la fin de leur période d'emploi » (Esell, 1988).*

Pour les pays du Golfe, ni le droit à la sécurité sociale, ni le droit au regroupement familial ne sont reconnus aux immigrés. Le droit au regroupement familial n'existe théoriquement pas, puisque l'immigré doit présenter pour chaque membre de sa famille un formulaire de demande au ministre de l'Intérieur, qui est bien sûr libre de ne pas répondre si bon lui semble. Néanmoins, des progrès semblent se dessiner depuis quelques années, au moins dans les Émirats.

Par ailleurs, le travail et la résidence sont liés : dès qu'il n'a plus de travail, l'immigré perd son droit de résidence. De plus, le bénéfice de la sécurité sociale n'est pas étendu aux immigrés, et leur expulsion peut être ordonnée sur base d'un simple décret administratif pris par le ministère de l'Intérieur, sans que celui-ci ait à spécifier la cause de l'expulsion et sans qu'aucun appel ne soit possible.

Cependant, l'aspect le plus frappant est la différence de salaires : en Arabie Saoudite, dans les entreprises de plus de 100 employés, pour un même travail, un Arabe recevait le double de ce que touchait un Asiatique en 1987, et le triple en 1989. Un Saoudien touche 1,4 fois le salaire d'un Arabe et 3,6 fois celui d'un Asiatique. Mais les Occidentaux sont mieux payés que les Saoudiens. Cette véritable gradation renvoie à la hiérarchie des peuples suivantes : Occidentaux > Saoudiens > autres Arabes > Asiatiques (Arab Population Conference, 1993).

Une fois déclenché, le processus migratoire se perpétue à travers différents mécanismes : les coûts et les risques de la migration deviennent décroissants car les premiers arrivants fournissent des informations et des circuits aux candidats suivants. Se développent alors des réseaux informels, basés sur les liens familiaux ou personnels, ou encore des réseaux organisés formels comme les agences spécialisées – légales ou non. Le succès des immigrés asiatiques est également à relier aux efforts fournis tant par les gouvernements des pays d'origine que par ces agences spécialisées. L'avantage pris par les immigrés asiatiques aux dépens des immigrés arabes est peut-être lié à la compétitivité des agences spécialisées des pays d'origine et à leur capacité à conclure des contrats.

Une autre étude ayant pour objet l'impact des migrations des Arabes dans les pays d'origine et dans les pays d'accueil (Ibrahim et Mahmoud, 1983) aborde le problème de la « sauvegarde du modèle culturel arabe » par le choix des migrants, la modification de la langue parlée et la transformation des valeurs liées à l'argent, à la justice, à l'amour du travail et au traitement des étrangers. Toutes ces influences culturelles seraient encore

aggravées par le fait que les nourrices et autres personnels de maison sont de moins en moins souvent des Arabes et des musulmans, ce qui inquiète certains sociologues et chefs religieux. Cependant, on ne relève aucune tentative d'enseignement de l'arabe aux étrangers de la part des pays hôtes. Ironie de l'histoire, des recherches font même état du recul de la langue arabe dans les pays du Golfe par l'introduction de termes étrangers en raison de la présence massive de cette main-d'œuvre étrangère.

On pourrait épiloguer sur le fait que les pays du CCG ont d'abord accordé leur préférence aux migrants arabes, puis aux musulmans asiatiques, enfin aux non-musulmans asiatiques. Ce phénomène est décrié par de nombreux auteurs arabes, qui signalent le danger de dérive culturelle qui pourrait s'ensuivre.

Une autre manière de voir le plus grand succès des immigrés asiatiques est la diffusion rapide de la migration par contrat par rapport à la migration permanente. Les compagnies de construction qui obtenaient des contrats au Moyen-Orient avaient la responsabilité du recrutement, du paiement et même du retour des travailleurs à la fin du contrat. Le développement des agences spécialisées dans le placement des travailleurs asiatiques au Moyen-Orient a connu un essor remarquable, lié aux bénéfices tirés. Au Bangladesh, leur nombre est passé de 55 en 1977 à 300 en 1980 et au Sri Lanka, de 4 à 544 ; en Inde, de 850 en 1980 à 1 119 en 1985 et aux Philippines, de 650 à 964 ; en Thaïlande, elles sont plus de 300 ; enfin, en Corée, le gouvernement a mis lui-même sur pied une agence, la Korean Overseas Development Corporation, mais il existe également 27 agences privées.

Dans les pays d'origine, les gouvernements asiatiques ont accepté l'idée d'une migration temporaire qui leur permet à la fois de soulager le marché du travail et de bénéficier de transferts de devises rendues vitales depuis l'augmentation de leur facture pétrolière. Malgré les inconvénients d'une grande mobilité de la main-d'œuvre et d'une trop grande dépendance à l'égard des transferts de migrants, un arrêt du processus serait plus préjudiciable que sa continuation.

### 3. Évaluation statistique de l'impact de la guerre de 1991

Comment évaluer l'impact de la guerre du Golfe sur la composition des migrants admis dans les pays du Golfe, en particulier en termes de nationalités ?

La guerre du Golfe a fait augmenter la proportion des immigrés asiatiques aux dépens de celle des immigrés arabes dont les pays ont appuyé l'Irak au cours de la crise. Entre 1990 et 1992, soit avant et après la guerre, l'OIM a estimé les effectifs des immigrés présents dans les pays du Golfe selon la nationalité. Selon cet organisme, la communauté des immigrés arabes avait perdu 467 706 membres, alors que celle des Asiatiques en avait gagné 21 121 durant la même période. Mais toutes les nationalités n'ont pas connu le même sort. Ainsi, chez les immigrés arabes, c'est surtout l'effectif des Yéménites qui s'est considérablement restreint, avec un solde de - 438 334 ; la communauté jordano-palestinienne a perdu 158 723 membres, alors que les Égyptiens ont vu au contraire leurs effectifs gonfler de 210 729 individus. Les Yéménites jouissaient jusqu'alors d'un statut favorable en Arabie Saoudite : ils n'avaient pas besoin de contrat de travail ni de *kafil* pour séjourner. Après la crise, du fait de la position de leur gouvernement en faveur de l'Irak, certains ont dû être regroupés dans des campements dans la région de Hodeïda, devenant ainsi des réfugiés dans leur propre pays. Par contre, en récompense, les Égyptiens, qui s'étaient, eux, rangés du côté koweïtien, ont « remplacé » les Yéménites en Arabie Saoudite ; en outre, on leur accordait des prêts et la dette de leur pays a été annulée. En somme, les pays du Golfe veulent utiliser l'emploi comme un outil politique, et la guerre a entraîné la formation de deux camps parmi les Arabes.



Le cas des Égyptiens est particulièrement éclairant. Avant la guerre de 1991, la plus grande partie des migrants égyptiens se dirigeaient vers l'Irak, qui, à lui seul, accueillait près de 45% de tous les émigrés égyptiens. L'Égypte prit le parti du Koweït lors de la guerre du Golfe et, après celle-ci, seulement 7% des émigrés égyptiens se trouvaient encore en Irak, alors que l'Arabie Saoudite en accueillait déjà plus de 45%. Ce dernier pays a donc ainsi remercié l'Égypte pour son alliance, alors que les effectifs d'Égyptiens dans les autres pays du Golfe sont demeurés inchangés.

FIGURE 4 : PRINCIPALES NATIONALITÉS PRÉSENTES DANS LE GOLFE EN 1990 ET 1992

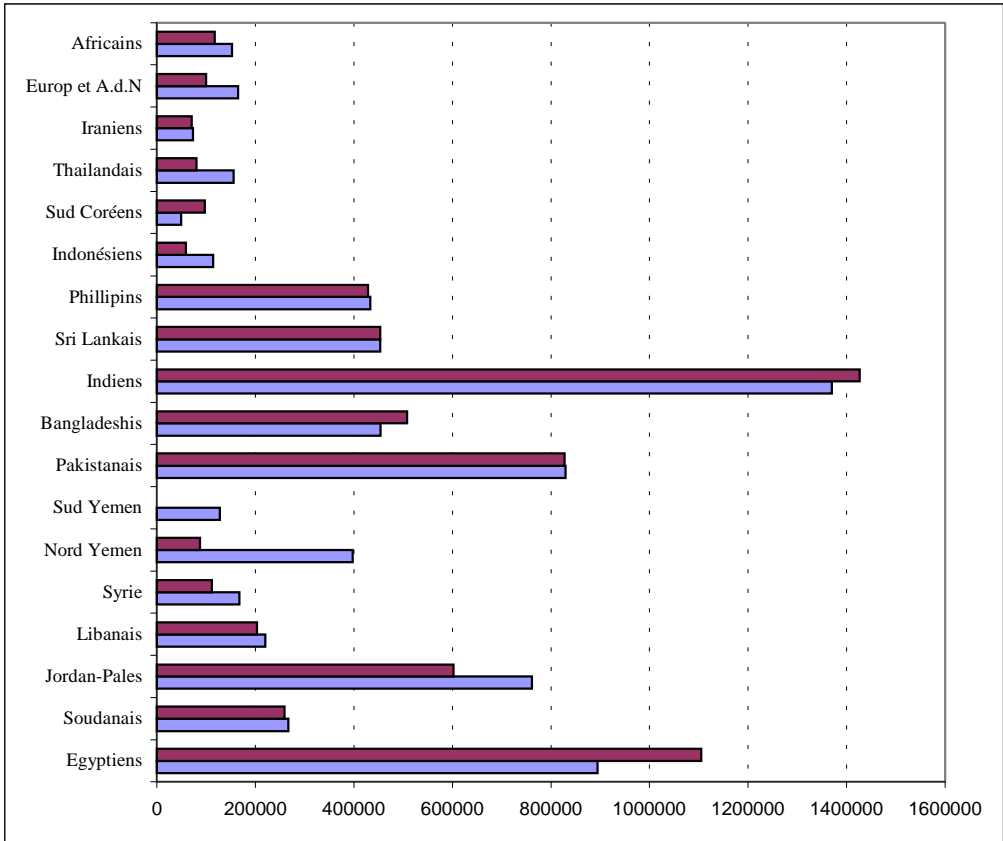
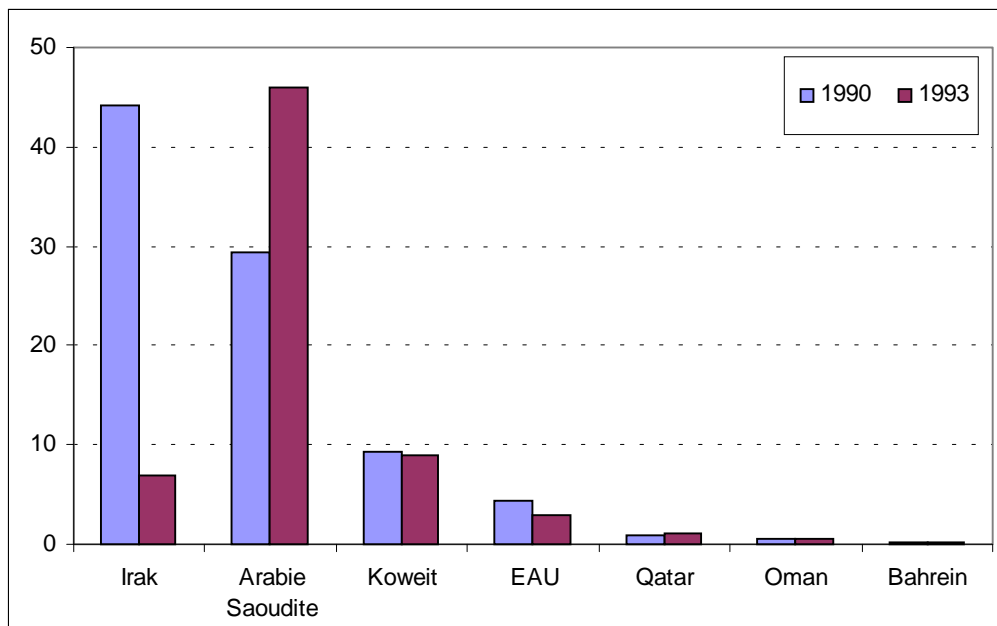


FIGURE 5 : PROPORTION D'ÉMIGRÉS ÉGYPTIENS DANS LES PAYS DU GOLFE ET EN IRAK EN 1990 ET EN 1993 (EN %)



#### 4. Les nouvelles politiques dans les pays du Golfe et l'incertitude au sujet des effectifs actuels d'immigrés

Après la guerre du Golfe, les salaires des travailleurs immigrés asiatiques ont connu une baisse proportionnelle aux pertes encourues par les pays de la région. En même temps, le prix du pétrole a augmenté, alourdissant considérablement la facture pétrolière des pays d'origine des immigrés asiatiques. Consécutivement à cela, au lieu de diminuer, voire de se stabiliser du fait de la baisse des salaires, les flux migratoires d'origine asiatique ont même augmenté. En fait, de nombreux auteurs défendent l'idée que les niveaux réels des salaires ne sont pas nécessairement déterminants. C'est ainsi que certains chercheurs privilégient le salaire « escompté » par l'immigré, qui peut s'avérer très différent du salaire réel.

Il y a cependant une nouvelle tendance qui pourrait modifier les flux de migrants asiatiques vers les pays du Golfe. En plus de l'attrait de nouvelles destinations comme la Malaisie, le Japon, et même Israël pour les Thaïlandais, les pays du Golfe commencent à vouloir régenter les flux et les stocks de migrants selon la nationalité et la qualification.

En 1998, les pays du Golfe annonçaient que, pour favoriser leurs propres citoyens, ils allaient réduire le recours aux immigrés. Effectivement, on assista à une suspension des visas pour les travailleurs sans qualification de certains pays comme l'Inde, le Bangladesh ou le Pakistan afin d'éviter, semble-t-il, qu'une nationalité (de migrants) ne devienne dominante dans un pays, ce qui est le cas des Indiens dans les Émirats, qui constituent 33,5% de la population totale (Zachariah *et al.*, 2002). En 2000, les Émirats avaient la plus grande proportion d'immigrés au monde (73,8%) ; ils étaient suivis par le Koweït (57,9%) (Nations unies, 2002).

Une deuxième raison est liée à la réduction des ressources financières, lourdement grevées par les coûts de la guerre du Golfe supportés par les pays de la région. Bien entendu, la montée du chômage des autochtones, en particulier des jeunes, a pu faire croire qu'ils

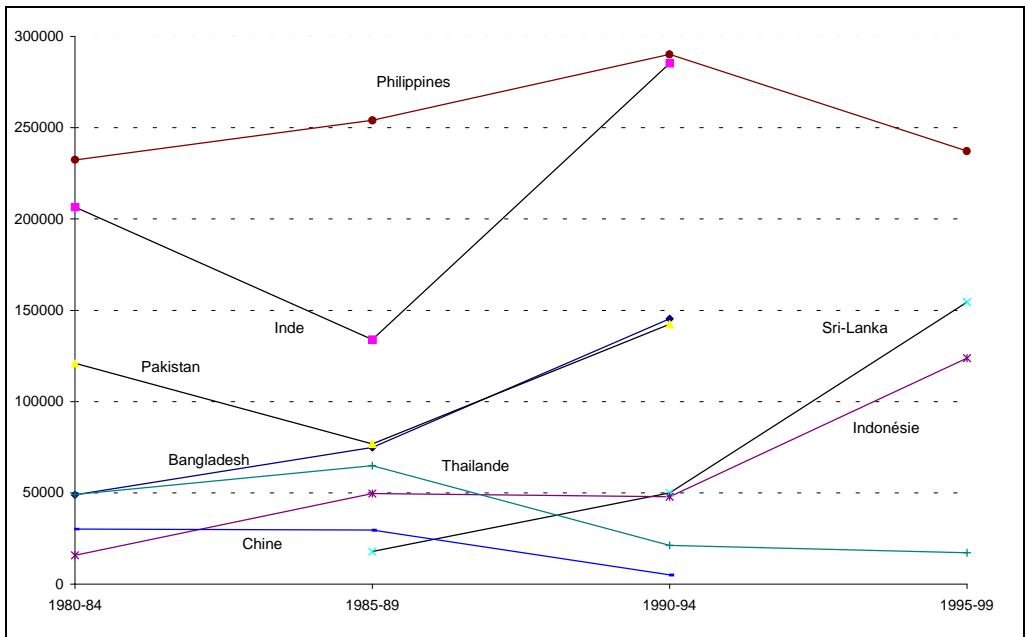
accepteraient de remplacer les immigrés aux postes peu qualifiés. Mais c'était oublier la théorie sectorielle du marché du travail, selon laquelle les postes occupés par les immigrés ne sont pas attractifs pour les citoyens du pays.

Les effectifs actuels d'immigrés selon l'origine arabe ou asiatique sont assez déroutants. Si l'on en croit les Nations unies, le total des migrants serait de presque 10 millions en 2000, toutes origines confondues. Il s'agirait là d'une baisse par rapport aux données de 1996. On ne dispose pas malheureusement pas de détails sur les nationalités des immigrés.

Un problème sérieux posé par la *kafala* est que de plus en plus de migrants ayant payé pour un visa et un permis de travail se retrouvent précisément sans travail. Des affrontements ont opposé policiers et migrants égyptiens au Koweït et aux Émirats arabes unis.

Enfin, suite à la guerre de 1991, environ 2,6 millions de travailleurs immigrés ont subi la perte de leur emploi et de leurs biens. Une action est en cours pour compenser cela sur le compte de l'Irak.

FIGURE 6 : FLUX ANNUELS MOYENS DE MIGRANTS ASIATIQUES VERS LES PAYS DU GOLFE, 1984-1999



La figure 6 est basée sur des données collectées par l'OIM auprès des gouvernements asiatiques concernés par la migration vers les pays du Golfe. Les données pour 2000 semblent indiquer une baisse des flux annuels, ce qui coïnciderait avec les nouvelles politiques de réduction de la dépendance vis-à-vis des nationalités trop présentes. Cependant, alors que les politiques semblaient viser les Indiens, les Bangladaïes et les Pakistanais, ce sont les Thaïlandais et les Philippins qui ont vu leurs effectifs diminuer considérablement durant la période 1990-1999<sup>1</sup> (tableau 1). Les politiques ont parfois des résultats inattendus : l'existence de réseaux migratoires peut très bien limiter les effets d'une politique. Par ailleurs, d'autres destinations, comme Israël pour les Thaïlandais, peuvent s'avérer plus accueillantes.

<sup>1</sup> Nous ne disposons pas de données pour le Pakistan, le Bangladesh et l'Inde en 2000.

Pour résumer les statistiques globales disponibles, on pourrait dire que la baisse du stock des migrants dans les pays du Golfe aura été de courte durée, puisqu'une hausse considérable a fait passer leur nombre de 6,5 millions à près de 10 millions après 1992. Pourtant, vers 2000, leur effectif a connu une baisse, certes encore modérée, mais peut-être annonciatrice des tendances futures.

TABLEAU 1 : NOMBRE MOYEN DE MIGRANTS ASIATIQUES SE DIRIGEANT VERS L'UN DES PAYS DU GOLFE SELON LE PAYS D'ORIGINE, 1980-1999

Pays d'origine	1980-1984	1985-1989	1990-1994	1995-1999	Évolution 1985-94 (1985-1989 = 100)	Évolution 1990-99 (1990-1994 = 100)
Bangladesh	48 760	74 802	145 374	<i>nd</i>	194	<i>nd</i>
Inde	206 514	133 928	285 336	<i>nd</i>	213	<i>nd</i>
Pakistan	121 014	76 723	142 428	<i>nd</i>	186	<i>nd</i>
Sri Lanka	<i>nd</i>	17 861	49 894	154 453	279	310
Indonésie	15 836	49 530	47 908	123 701	97	258
Philippines	232 352	254 100	290 136	237 164	114	82
Thaïlande	49 102	64 870	21 179	17 186	33	81
Chine	30 118	29 450	4 995	<i>nd</i>	17	<i>nd</i>
Total	703 696	701 264	987 250	532 504	141	

Source : OIM, 2003.

Cette région naguère riche et paisible est désormais déstabilisée par les conflits dans la région arabe et par le développement du terrorisme chez les jeunes, dont l'une des causes pourrait être un problème d'insertion sur le marché du travail. La population active native des pays du Golfe a en effet augmenté et il devient de plus en plus difficile pour les jeunes d'entrer sur le marché du travail. De plus, la réduction des flux de migrants ne va pas nécessairement ouvrir davantage de portes aux jeunes puisque les migrants visés sont surtout non qualifiés et occupent donc des postes peu attractifs pour la main-d'œuvre locale.

Par ailleurs, il semble qu'on puisse faire l'hypothèse que la volonté des états du CCG de réduire la part des nationalités les plus représentées pourra faire baisser le poids des migrants asiatiques, mais la tendance est trop récente pour qu'on puisse se prononcer. À l'examen des données de 1996 à 2000, on se rend compte que la baisse la plus importante concerne le Koweït, qui a vu le nombre de ses migrants passer de 1 409 915 à 1 108 000, suivie de celle de l'Arabie Saoudite (de 5 488 569 à 5 255 000). Par contre, les Émirats arabes unis, Bahreïn et Oman ont connu une augmentation durant la même période.

On constate une grande incohérence entre les données statistiques des pays d'origine et celles des pays du Golfe. En Arabie Saoudite, de loin le principal pays du système, les flux de migrants provenant de certains pays (statistiques de l'OIM recueillies auprès des pays d'origine) sont incompatibles avec les stocks déclarés par les autorités émiratis. Ainsi, dans certains cas, pour l'année 2002, les flux dépassent les stocks : 1 030 558 immigrés bangladais en 2002 selon l'OIM, contre 450 000 Bangladais censés vivre dans le pays ; 309 000 Indonésiens contre 250 000 ; 300 000 Sri-Lankais contre 350 000<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> Voir Giovanna Tattolo, Arab Labor Migration to the GCC States, Communication Regional Conference on Arab Migration in a Globalized World, Cairo, Egypt, 2-4 september 2003, p. 5.

## Conclusion

Il est difficile de se prononcer sur l'évolution future des flux migratoires vers la région du golfe Persique. Les conflits déstabilisent tous les pays de la région et les migrants sont souvent les victimes des décisions des gouvernements de leur pays d'origine ou de leur pays d'accueil. Les pays du Golfe, dirigés par des monarchies traditionnelles, avaient jusqu'à récemment réussi à maintenir la stabilité sociale grâce à la manne pétrolière. Cette richesse avait permis de lancer de grands projets d'infrastructures, dont les agences d'emploi asiatiques avaient obtenu les meilleurs contrats en arrivant à supplanter les immigrés d'origine arabe. La guerre du Golfe avait renforcé cette tendance et les Arabes perdaient encore du terrain au profit des Asiatiques pour cause de mauvais choix d'alliance lors de la guerre.

Cependant, les pays du CCG ont commencé à avoir des problèmes financiers car ils ont dû supporter l'essentiel des coûts de la guerre. À partir de 1998, des politiques de réduction du recours aux immigrés sans qualification de certaines nationalités ont été mises en œuvre. Elles se sont traduites par la non-délivrance de visas aux Indiens, aux Bangladais et aux Pakistanais dans certains pays du Golfe. En conséquence, le stock total des immigrés a baissé entre 1996 et 2000. Cependant, la tendance est trop récente pour qu'on puisse considérer qu'il s'agit d'un changement radical. Les réseaux tissés au fil des années entre les *kafils* locaux et les responsables d'agences d'emploi asiatiques pourraient bien agir dans le sens d'une limitation de ces politiques ou de leur réajustement.

## BIBLIOGRAPHIE

- ARAB POPULATION CONFERENCE, 1993, *Hijrat El Amala El Arabia/Migration de la main-d'œuvre arabe*, Amman.
- BEAUGE G., 1986, « La kafala : un système de gestion transitoire de la main-d'œuvre et du capital dans les pays du Golfe », *Revue européenne des Migrations Internationales*, vol. 1, pp. 105-121.
- FERGANY N., 1984, *Al Hijra Illa Naft/Migration to Oil*, Centre d'Études de la Ligue Arabe.
- FERGANY N., 2001, *Aspects of Labor Migration and Unemployment in the Arab Region*, at [www.almishkat.org](http://www.almishkat.org).
- IBRAHIM S. and MAHMOUD A., 1983, *Migration of the Arab Labor Force*, Centre for Arab Unity Studies, Beirut, 311 p.
- KRITZ M. M., LIM L. L. and ZLOTNIK H. (ed.), 1992, *International Migration Systems*, Clarendon Press, Oxford.
- MASSEY D.S. *et al.*, 1993, « Theory of International Migration. An Integration and Appraisal », *Population and Development Review*, vol. 19, n° 3, pp. 431-466.
- NATIONS UNIES, DESA, 2002, *International Migration Report 2002*, New York, 74 p.
- OIM, 2003, *Labour Migration in Asia. Trends, challenges and policy responses in countries of origin*, proceedings of a consultative ministerial meeting, OIM, Colombo, Sri Lanka, avril 2003.
- SELL R.S., 1988, « Egyptian International Labor Migration and Social Processes : Toward Regional Integration », *IMR*, vol. XXII, n° 3, pp. 87-108.
- ZACHARIAH K.C., PRAKASH B.A. and IRUDIYA ROGON S., 2002, *Gulf migration study : employment, wages and working conditions of Kerala emigrants in the United Arab Emirates*, CDS, working paper n° 326, 93 p.